

NOTE : POUR TOUS LES SERVICES, LES TARIFS SONT EN VIGUEUR SELON LA DATE ET L'HEURE DU DÉPART DU NAVIRE.

En vigueur le 1er avril 2024

DROITS D'AMARRAGE applicables aux navires

Les droits portuaires par tonneau de jauge brute au registre sont les suivantes :

Séjour à quai (applicable à tous les navires) :

- < La première période de 12 heures ou partie de celle-ci 0,0965 \$ /j.b.
- < La deuxième période de 12 heures ou partie de celle-ci 0,0965 \$ /j.b.
- < Chaque période subséquente de 12 heures ou partie de celle-ci 0,0414 \$ /j.b.

N.B. facture minimale 596,47 \$

DROITS DE PORT applicables aux navires

Navire qui entre dans les limites du port

- < Pour chaque entrée par tonneau de jauge brute au registre 0,0983 \$ /j.b.

FRAIS DE SÉCURITÉ applicables aux navires et /ou propriétaires de marchandise

Les frais de sécurité applicable sont les suivants :

Sécurité initiée avec un préavis d'au moins 8 heures ouvrables et plus :

- < Chaque heure où le navire est à quai 47,04 \$ /h
- < Chaque heure pour toute autre activité requérant la présence d'un agent de sécurité.... 47,04 \$ /h

Sécurité initiée sans préavis ou moins de 8 heures :

- < Chaque heure où le navire est à quai 70,57 \$ /h
- < Chaque heure pour toute autre activité requérant la présence d'un agent de sécurité.... 70,57 \$ /h

N.B. facture minimale (4 heures) avec un préavis d'au moins 8 heures 188,16 \$

N.B. facture minimale (4 heures) sans préavis d'au moins 8 heures..... 282,28 \$

Droits spéciaux - Protection de l'environnement¹

- < Vrac solide 0,12 \$ /t.m. Droit #1
- < Vrac liquide 0,06 \$ /t.m. Droit #2
- < Marchandises générales 0,03 \$ /t.m. Droit #3

1- Droits spéciaux - Protection de l'environnement : Les droits spéciaux pour assurer la protection de l'environnement sont applicables à toutes les marchandises manutentionnées au Port de Bécancour. Ces droits sont notamment appliqués afin de contribuer à l'amélioration des opérations en lien avec le respect et la protection de l'environnement dont notamment, mais non limitativement pour l'acquisition et l'entretien des équipements de contrôle et de suivi, la surveillance, les interventions en cas de déversements, etc.

En vigueur le 1er avril 2024

DROITS DE QUAYAGE applicables aux marchandises

**Droits
spéciaux**
Protection
environnement

Produits liquides :

< alkylbenzène linéaire	2,65 \$ /t.m.	Droit #2
< huile végétale	2,65 \$ /t.m.	Droit #2
< bitume	2,65 \$ /t.m.	Droit #2
< paraffine	0,88 \$ /t.m.	Droit #2
< soude caustique	2,65 \$ /t.m.	Droit #2
< autres produits liquides	2,65 \$ /t.m.	Droit #2

Produits solides :

< acier	2,10 \$ /t.m.	Droit #3
< alumine	1,46 \$ /t.m.	Droit #3
< bauxite	0,76 \$ /t.m.	Droit #3
< charbon	0,76 \$ /t.m.	Droit #1
< ciment	1,46 \$ /t.m.	Droit #3
< coke de pétrole	0,76 \$ /t.m.	Droit #3
< fertilisant sec	1,46 \$ /t.m.	Droit #3
< grain et ses sous-produits	0,87 \$ /t.m.	Droit #1
< gravier et pierre	0,76 \$ /t.m.	Droit #1
< quartz	0,76 \$ /t.m.	Droit #1
< minerai de fer et concentré	2,08 \$ /t.m.	Droit #1
< scorie de silicium	0,76 \$ /t.m.	Droit #1
< sel	2,18 \$ /t.m.	Droit #1
< toute marchandise dans les « big bags »	2,02 \$ /t.m.	Droit #3

N.B. facture minimale 596,47 \$

< éolienne et/ou pièces d'éolienne le plus élevé de poids	3,41 \$ /t.m.	Droit #3
volume	2,71 \$ /m ³	Droit #3
< fluorspath le plus élevé de poids	2,54 \$ /t.m.	Droit #1
volume	2,29 \$ /m ³	Droit #1
< explosif le plus élevé de poids	14,06 \$ /t.m.	Droit #3
volume	5,61 \$ /m ³	Droit #3
< autre produit solide le plus élevé de poids	3,41 \$ /t.m.	Droits applicables
volume	2,71 \$ /m ³	

En vigueur le 1er avril 2024

DROITS DE SÉJOUR pour les marchandises dans L'AIRE DE TRANSIT

Sur approbation du Port de Bécancour, séjour gratuit de 72 heures
Avant l'arrivée du navire ou après le départ du navire

< Pour les premières 96 heures suivant l'expiration du séjour gratuit	3,75 \$* /m ²	/24h
< Pour chaque jour ou partie de jour subséquent	5,00 \$* /m ²	/24h

* Le montant de la superficie est multiplié par un facteur poids volumétrique du matériel déposé dans la zone de transit mesuré

< Sel	2,160	
< Soya	0,760	
< Quartz	2,650	
< Canola	0,625	
< Charbon	1,600	
< Autres	Selon données SPIPB	

LOCATION D'ESPACE pour CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT des navires

< Poste à quai incluant aire de transit adjacente applicable à toute entreprise de débardage ou à défaut à tout utilisateur	0,31 \$ /t.m.
--	---------------

OCCUPATION DES AIRES COMMUNES

SEULEMENT sur approbation du Port de Bécancour

< Pour les premières 72 heures.....	10,00 \$ /m ²	/24h
< Après 72 heures.....	20,00 \$ /m ²	/24h

En vigueur le 1er avril 2024

LOCATION D'ESPACE LONG TERME DANS LA ZONE PORTUAIRE

BAIL de 5 ans

< Aire de stockage pavée, long terme	2,96 \$ /m ² /an
< Aire de stockage non pavée, long terme	2,11 \$ /m ² /an

LOCATION D'ESPACE COURT TERME

BAIL de 1 an

< Aire de stockage non pavée, court terme	3,00 \$ /m ² /an
---	-----------------------------

AUTRE TARIFICATION PORTUAIRE

< Tarif par pesée (sans préposé)	8,05 \$ unité
< Carte d'accès (nouvelle, perte, vol, bris, etc.)	41,75 \$ tx. Incl.
Renouvellement	17,89 \$ tx. Incl.
< Permis de travail à chaud	
Heures normales : Lundi au vendredi de 8h00 à 16h30	130,00 \$ unité
En dehors des heures normales.....	390,00 \$ unité

DROITS FERROVIAIRES (à partir de la rue Alphonse-Deshaies @ intérieur du port)

< Matériel roulant (prix par wagon ou locomotive)	60,00 \$ wagon
< Droits de séjour \$/24 heures	20,00 \$ wagon